



CGT Educ'Action Limousin
Maison du Peuple
24 rue Charles Michels
87000 LIMOGES
limoges@cgteduc.fr
06.74.19.39.72

à

Madame la Rectrice de l'Académie de Limoges

Objet : Non-renouvellement des contrats de professeur·e·s des écoles contractuel·le·s

Madame la Rectrice,

Le rectorat, pour la deuxième année consécutive, a informé les personnels contractuel.les du non-renouvellement des contrats des professeur·e·s des écoles contractuel·le·s à la rentrée de septembre. Cette décision ne trouve d'autre explication dans le courrier que l'absence d'autorisation de recrutement de la part du Ministère : elle est donc motivée par des logiques strictement budgétaires. Ce choix renouvelé en déconnexion des besoins du Service Public est profondément choquant et aura des conséquences sur la qualité du service public d'éducation rendu. En effet, l'institution est dans l'incapacité d'assurer l'ensemble des remplacements tout au long de l'année.

Ces difficultés de remplacement ne trouveront d'ailleurs de réponses ni dans les choix de carte scolaire –les ajustements réalisés viendront encore amputés la brigade de remplacement- ni dans le faible niveau de recrutement au concours.

L'institution entend donc comme chaque année, appeler ces collègues en urgence pour pallier les absences non remplacées, suppléer sur les postes non pourvus, ou encore assurer des missions à l'année. Comment accepter qu'ils et elles sont remercié·e·s sans considération, salarié.es "kleenex" que l'on jette pour des considérations uniquement budgétaires.

Ce fonctionnement précarise les personnels, dégrade les conditions de travail dans les écoles, et pénalise les élèves. L'Académie fait le choix de maintenir ce haut niveau de précarité puisqu'aucune place n'est offerte au second concours interne : maintenir de tels choix relève d'un mépris inacceptable envers les personnels contractuels et envers toute la communauté éducative.

La CGT Educ'Action exige :

- **le renouvellement immédiat et sans condition des contrats des professeur·e·s des écoles contractuel·le·s à la rentrée de septembre ;**
- **l'ouverture de places aux concours internes**
- **un véritable plan de titularisation pour mettre fin à cette précarité structurelle ;**

La crise structurelle du remplacement ne trouvera de réponse que par des moyens humains suffisants pour garantir le remplacement des enseignant·e·s absent·e·s et la continuité du Service Public d'Éducation. Le choix du développement de la précarité fait dans l'Académie ne conduit qu'à malmener les personnels, à dégrader l'image du métier et de l'institution, à accentuer la crise du recrutement et, au final, à dégrader le service rendu.

Le 1^{er} degré n'est pas le seul secteur dans lequel nous mesurons la volonté de maintenir les personnels dans la précarité : des contrats d'AED qui ne sont pas reconduits après 3 ans d'exercice quand ils et elles peuvent espérer une CDIisation, des AESH non reconduits après 3 ans d'exercice, des enseignants du 2nd degré non reconduits après 3 ans d'exercice... La précarisation des personnels, le choix du turn over sont aujourd'hui des modèles de gestion des personnels.

Mais les personnels ne sont pas des pions. L'école n'est pas une entreprise. Il est temps que le ministère et le rectorat cesse de faire des économies sur le dos des élèves et des travailleurs et travailleuses de l'Éducation Nationale.

Dans l'attente d'une réponse claire, nous restons mobilisé.es et déterminé.es pour défendre les droits de tous les personnels et lutter contre la précarité.

Veuillez recevoir, Madame la Rectrice, l'expression de notre détermination syndicale.

Pour la CGT Educ'Action



Fabrice Couégnas